

Cour internationale de Justice

Communiqué de presse 2004/10

[Accueil](#) | [Actualité](#) | [Rôle](#) | [Décisions](#) | [Informations générales](#) | [Documents de base](#) | [Publications](#) | [Recherche](#)

Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé **(requête pour avis consultatif)**

Retransmission en direct des audiences publiques de la Cour sur l'Internet

LA HAYE, le 19 février 2004. Les audiences publiques que la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra à compter du 23 février 2004 et jusqu'au 25 février 2004 en l'affaire des Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé (requête pour avis consultatif) seront retransmises en intégralité et en direct sur le site officiel de la Cour (www.icj-cij.org).

La Cour a décidé de retransmettre ses audiences sur l'Internet au vu de l'intérêt particulier suscité par l'affaire parmi le public, la société civile et les médias du monde entier, et compte tenu du nombre très limité de places disponibles pour le public et les médias au Palais de la Paix à La Haye. Une telle retransmission sera désormais assurée dans les affaires de nature similaire.

Les séances seront filmées par le réseau de caméras fixes de la Cour installés dans la grande salle de justice du Palais. Elles sont retransmises uniquement dans les deux langues officielles de la Cour : le français et l'anglais.

Le programme des audiences fixé par la Cour est annoncé dans le communiqué de presse [2004/9](#). Le nom des différents intervenants n'est pas indiqué à l'écran pour des raisons techniques. Pour le connaître, il convient d'écouter le président de la Cour présenter chaque orateur ou de rechercher, sur le site d'information de la Cour, la liste des membres des différentes délégations (cliquer sur la rubrique "Rôle", puis sur le lien de l'affaire et enfin sur le lien "[procédure orale](#)" : la liste des comptes-rendus de séance (CR) classés par demi-journées y est disponible. Les noms des membres des différentes délégations sont indiqués au début de chacun de ces documents.)

Détails pratiques

Pour permettre au plus grand nombre de suivre les audiences, il a été décidé de mettre en place deux types de retransmission au choix en fonction du type de connexion dont disposent les internautes :

1. une retransmission audiovisuelle pour les internautes disposant d'une liaison à haut-débit;
2. une retransmission audiovisuelle pour ceux disposant d'une simple connexion téléphonique à l'Internet.

Pour pouvoir suivre les audiences de la Cour sur Internet dans les meilleures conditions, il convient d'utiliser un ordinateur de type récent et d'utiliser une version récente du logiciel Windows Media Player.

Il reste néanmoins possible que, pour des raisons de très forte affluence sur le site de la Cour, la retransmission en direct soit (momentanément) inaccessible. Dans ce cas, il est recommandé d'essayer de se connecter ultérieurement lors des séances ou de visionner les images archivées après la fin des audiences.

Les internautes qui souhaitent suivre les audiences en différé (pour des raisons d'inaccessibilité du site ou encore de décalage horaire par exemple) peuvent cliquer sur le lien "Archives audiovisuelles". Celui-ci donne accès aux images des audiences déjà écoulées, archivées par demi-journées, comme les comptes-rendus écrits.

Département de l'information :

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél. : + 31 70 302 2336)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (tél. : + 31 70 302 2337)

Adresse électronique: information@icj-cij.org
